



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200071199-20180228-CCPL\_2018\_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2018

Publication : 14/03/2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
<b>38</b>	<b>34 dont 5 pouvoirs</b>

Date de convocation : **21 février 2018**  
Date d'affichage : **21 février 2018**

**SEANCE DU 28 FEVRIER 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit du mois de février, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la Maison du peuple de Saint-Sylvestre-Pragoulin.

**Présents avec voix délibérante :**

Stéphane BARDIN, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Daniel GORCE (suppléant de Éric GOLD), Gilles GOUYARD (suppléant de Gisèle BOISSIER), Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Philippe LE PONT, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Robert MOLLARD (suppléant de François-Xavier PERRAUD), Jean-Claude PAPUT, Jacques PEROL (suppléant de Jean-Claude MOLINIER), Laurent PLANCHE (suppléant de Gilles BOURDIER), Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

**Absents ayant donné un pouvoir :**

Luc CHAPUT a donné pouvoir à André DEMAY  
Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER  
Fabienne GASTON a donné pouvoir à Marc CARRIAS  
Jean-Marie GRENET a donné pouvoir à Claude RAYNAUD  
Roland LAPLACE a donné pouvoir à Colette JOURDAN  
David MOURNET a donné pouvoir à Robert IMBAUD

**Absents représentés :**

Gisèle BOISSIER  
Gilles BOURDIER  
Éric GOLD  
Jean-Claude MOLINIER  
François-Xavier PERRAUD

**Absents :**

Roland GENESTIER  
Pierre LYAN

**Secrétaire de séance :** M<sup>me</sup> Colette JOURDAN

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

Délibération n°2018-12 : **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE RECETTE PERCEPTION 2017**

Rapporteur : Christian DESSAPTLAROSE

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire avant de débattre sur le compte administratif 2017 procède à l'élection du président de séance.

Christian DESSAPTLAROSE est nommé président de séance.

Claude RAYNAUD, Président de la Communauté de Communes, se retire afin que le conseil communautaire procède au vote du compte de gestion et du compte administratif 2017 se résumant ainsi :

#### Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes	Résultat
Résultat de l'exercice 2017	12 740,01	33 000,00	20 259,99
Excédent 2016 reporté		38 564,50	38 564,50
<b>Résultat de clôture</b>	<b>12 740,01</b>	<b>71 564,50</b>	<b>58 824,49</b>

#### Section d'investissement

	Dépenses	Recettes	Résultat
Résultat de l'exercice 2017	25 769,28	24 871,42	-897,86
Déficit 2016 reporté	24 871,42		-24 871,42
Reste à réaliser 2017			
<b>Résultat de clôture</b>	<b>50 640,70</b>	<b>24 871,42</b>	<b>-25 769,28</b>

→ Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés

- de déclarer que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- d'arrêter le compte administratif du budget annexe Recette-Perception Luzillat 2017 comme indiqué ci-dessus,
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
Au Registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire  
A Aigueperse, le 14/03/2018  
Le Président,



Le Président,

Claude RAYNAUD

